



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

- ✓ **Prévenir les situations de dépendance des personnes âgées vulnérables sur le territoire marseillais**
- ✓ **Favoriser l'accès aux droits et le maintien à domicile**
- ✓ **Lutter contre l'isolement et l'exclusion**
 - ✓ **Participer à la mise en réseau des acteurs du secteur**

UN MODÈLE ORGANISATIONNEL INNOVANT

- Chaque salarié est à la fois chargé du développement des actions et de leur mise en œuvre.
- Le modèle organisationnel permet aux éducateurs de Cépar de s'adapter rapidement aux constats de terrain et de développer des réponses personnalisées aux problématiques des personnes accompagnées.
- La réactivité liée à l'organisation permet de proposer des projets innovants et adaptés aux besoins, dans des délais courts, dans un lien étroit avec les partenaires opérationnels et les financeurs.
- L'absence de poste de direction et d'encadrement permet en outre de baisser les frais fixes de fonctionnement de l'association.

UN ESPACE DE CO-ELABORATION

- Le collectif associatif alimente la réflexion et propose des solutions concrètes aux enjeux du développement associatif.
- Cépar vise à développer des actions innovantes à destination du public vieillissant vulnérable en fonction des besoins repérés et analysés sur le terrain.
- Il s'agit de constituer un espace d'échange et de rencontre entre les acteurs du champs gérontologique, et de décloisonner les champs d'interventions.

QUI ?

- Un Conseil d'administration constitué de travailleurs sociaux en activité ou retraités, ainsi que d'un chercheur en sociologie au laboratoire Méditerranée, spécialiste des questions de précarité.
- Des éducateurs spécialisés diplômés, expérimentés dans le travail de proximité auprès de personnes en grande précarité, formés à la méthodologie et la conduite de projets.

POUR QUI ?

- Pour les personnes en âge d'ouvrir des droits retraites cumulant des problématiques de ressources, d'accès aux droits, d'isolement social, d'accès à la santé et de maintien ou d'accès à un domicile.
- Pour les acteurs du champs de l'intervention auprès d'un public âgé : les aidants, les professionnels médico-sociaux, les institutionnels...

POURQUOI ?

- Pour prévenir les risques de ruptures sociales, favoriser l'accès aux droits sociaux et le maintien à domicile, lutter contre l'isolement.
- Pour favoriser la co-élaboration entre les acteurs du secteur.
- Pour participer à une meilleure compréhension des enjeux du vieillissement de la population et du développement de la précarité.

ACTIONS DE CO-ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Elles visent à prévenir les risques de ruptures sociales, à favoriser l'accès aux droits et à sécuriser les parcours de soins.
- Elles sont basées sur la mise en œuvre d'accompagnements personnalisés, librement consentis, gratuits, renforcés et limités dans le temps.
- La personne est au cœur de l'élaboration des objectifs.
- Elle est orientée par un partenaire qui s'engage dans un travail de co-accompagnement.

Florian Gay 06.21.76.90.34

Educateur spécialisé et Co-responsable

Vanessa Gontard 06.21.76.67.71

Educatrice spécialisée et Co-responsable

contact@cepar.fr